

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné secrétaire de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance tenue le 6 février 2006, le règlement suivant :

- *Règlement RCA2606-004 autorisant le financement de 1 440 000 \$ pour l'acquisition de matériel roulant.*

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et des Régions le 24 avril 2006.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 3 mai 2006.

Me Pierre Rochon
Secrétaire d'arrondissement